

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260216-d-2026-07-AU
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DAILLE-DAILLE – CONTRAT DE SERVICES LIES AU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la proposition de la société Daille-Daille, située au 312 avenue du Général Leclerc à Nancy (54), pour l'accompagnement des utilisateurs et la maintenance technique du site de la commune,

DECIDE

DE SIGNER un contrat avec la Société Daille-Daille, située au 312 avenue du Général Leclerc à Nancy (54), pour l'accompagnement des utilisateurs et la maintenance technique du site de la commune,

DIT que les prestations concernant la maintenance seront facturées 600 HT par journée de prestation, soit 1800 € HT/an, et les prestations concernant l'accompagnement des utilisateurs seront facturées 180 € HT par mois de prestation, soit 2160 € HT/an.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 16 février 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT